



Paris, le 23 août 2005

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche



COMMUNIQUE DE PRESSE

Grippe Aviaire Point de situation au 23 août 2005

Épizootie

Depuis le début de l'épizootie, 10 pays ont été touchés : Cambodge, Chine, Corée du Sud, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Thaïlande, Vietnam et récemment, le Kazakhstan et la Russie¹.

Pour la Russie, des foyers d'influenza aviaire à virus H5N1 d'origine asiatique ont été récemment déclarés en Sibérie occidentale. Six provinces situées à l'est de l'Oural sont actuellement concernées.

Rappel sur le mode de contamination

Le virus se transmet entre oiseaux sains et oiseaux contaminés principalement par contact direct, notamment avec les sécrétions respiratoires et les déjections des animaux infectés (vivants ou morts), mais aussi de façon indirecte par contact avec des surfaces ou matières contaminées (par l'intermédiaire de la nourriture, de l'eau, du matériel et des mains ou des vêtements souillés). Les animaux susceptibles de transmettre la grippe A(H5N1) sont essentiellement des volatiles : principalement poulets et canards.

Mesures prises pour limiter l'épizootie

L'Union européenne a adopté avant le 15 août des mesures de protection vis à vis du Kazakhstan et de la Russie, identiques à celles mises en place pour les pays d'Asie déjà touchés par des foyers d'influenza aviaire. Les importations d'animaux ou de produits pouvant être contaminés ont donc été interdites à partir de ces pays.

Compte tenu de l'évolution préoccupante de la situation, les ministères de l'agriculture et de la santé ont saisi conjointement l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) le 20 août sur les questions suivantes :

- le risque d'introduction sur le territoire national de virus influenza H5N1 d'origine asiatique, lié aux oiseaux migrateurs ;
- les modalités de renforcement de la surveillance sanitaire des oiseaux sauvages ;
- l'efficacité des mesures permettant une limitation des contacts des volailles domestiques avec les oiseaux sauvages (près de la moitié des élevages avicoles français ont un parcours extérieur) ;
- la possibilité de vaccination des volailles domestiques.

¹ Point de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sur la situation chez les animaux au 11 août 2005 : http://www.oie.int/download/AVIAN%20INFLUENZA/f_AI-Asia.htm

L'AFSSA indique que les cartes de migrations aviaires font apparaître que le risque immédiat de contamination des populations aviaires européennes par des oiseaux migrateurs en provenance de Russie est faible. En effet, les zones actuellement concernées par la grippe aviaire en Sibérie occidentale hébergent des oiseaux qui vont essentiellement passer l'hiver au Proche et au Moyen-Orient.

Le Ministère de l'agriculture a adressé hier à l'ensemble de la profession avicole un courrier lui rappelant ses obligations réglementaires en termes de surveillance et de conduite d'élevage (limitation de l'accès à des personnes étrangères à l'exploitation, limitation d'échanges de matériels, ...), d'information des vétérinaires sanitaires de tout événement anormal ou de suspicion de maladie et d'hygiène générale. Il recommande également aux éleveurs d'éviter toute pratique favorisant la promiscuité entre oiseaux domestiques et oiseaux sauvages, telles que le nourrissage à l'extérieur des bâtiments.

Une surveillance des élevages de volailles et d'oiseaux sauvages au regard de l'influenza aviaire est conduite depuis plusieurs années en France. Le programme de surveillance a été renforcé pour l'année 2005 avec un ciblage particulier des volailles élevées en plein air. Cette surveillance complète le dispositif mis en place depuis plusieurs années qui s'appuie d'une part sur la vigilance à l'égard de la maladie dans les élevages exercée par les éleveurs et leurs vétérinaires sanitaires, et d'autre part sur le plan d'urgence destiné aux niveaux national et départemental à contenir et à éradiquer tout foyer dès son apparition.

Pour en savoir plus :

Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) : www.afssa.fr

Organisation mondiale de la santé animale (OIE) : http://www.oie.int/fr/fr_index.htm

Contacts presse :

Sylvie Marin-Lamellet - Cabinet de Dominique Bussereau : 01 49 55 60 31

Hélène Brial - Service de presse du ministère : 01 49 55 60 11

Hélène Moraut – AFSSA : 01 49 77 26 78